



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Versonnex ; elle est disponible sur le site internet de la commune : www.versonnex.fr.

Préambule

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. **Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.** Le maire, en qualité d'ordonnateur, par cet acte, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Le Budget Primitif 2026 a été voté le 02 mars 2026 par le conseil municipal à l'unanimité. Il peut être consulté sur simple demande en mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le budget primitif se compose de deux sections à savoir : le fonctionnement pour les opérations courantes et l'investissement relatif aux opérations apportant une plus-value pour la commune. Le budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de **4 018 360,25 €** en 2026. La répartition par sections est la suivante :

- En fonctionnement pour **3 260 117,38 €**
- En investissement pour **758 242,87 €**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Elle s'équilibre à **3 260 117,38 €**.

1.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Section	Chapitres	BP 2026
Dépenses de fonctionnement	011 - Charges à caractère général	923 795,00 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 635 000,00 €
	014 - Atténuations de produits	178 260,00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	168 411,84 €
	65 - Autres charges de gestion courante	324 456,22 €
	66 - Charges financières	20 194,32 €
	67 - Charges spécifiques	10 000,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	3 260 117,38 €

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- **Les charges à caractère général** pour un montant de **923 795,00 €** (contre 815 362,95 € en 2025), On note une augmentation d'environ 108 432,00 € afin d'ajuster la hausse des coûts des dépenses d'énergie, d'eau, des contrats de location, de maintenance et prestations de service, des assurances, les achats de petits matériels, de fournitures administratives et scolaires, les fêtes et cérémonies, les cotisations et taxes diverses.
Nous accordons une importance haute à : la rénovation et maintenance des bâtiments communaux et immeubles de rapport, la réfection de la voirie, la prestation informatique de la commune.
- **Les charges du personnel** pour un montant budgété de **1 635 000,00 €** contre 1 511 610,48 € en 2025 soit 123 389,52 € de plus que 2025. Une augmentation qui prévoit :
 - La revalorisation de L'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) permettant de valoriser l'exercice des fonctions
 - La revalorisation du CIA (complément indemnitaire annuel) récompensant l'engagement professionnel et la manière de servir des agents
 - L'adhésion à la médecine du travail
 - Les différentes formations des agents (BAFA, CACES, permis poids lourd, CAP)
 - Les salaires des agents et la modification du tableau des emplois
- **Les atténuations de produits** pour un montant de **178 260,00 €**, concernent les reversements de produits et fonds de péréquation :

- Le reversement de l'attribution de compensation à Pays de Gex Agglo : 5 100,00 €
- Le reversement du FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) par reste stable : 149 000,00 €
- Le reversement du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) prévu pour : 24 250,00 €

Accusé de réception en préfecture
001210104352-20260305-D026002008-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

- **Les autres charges de gestion courante** pour **324 456,22 €** contre 292 276,00 € en 2025 comprennent les indemnités des élus (100 000,00 €), la cotisation au SDIS (33 000,00 €), la subvention au CCAS (16 000,00 €), les subventions aux associations (55 000,00 €), les autres contributions pour 54 150,00 €, les charges liées à la paie d'environ 155 000,00 €, etc...
- **Les charges financières de 20 194,32 €** contre 24 098,41 € en 2025 concernent le remboursement des intérêts de la dette.

Les opérations d'ordre : dotations aux amortissements qui ne donnent pas lieu à encaissement ni décaissement : **168 411,84 €** contre 149 061,63 € en 2025.

1.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes correspondant aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centre de loisirs, locations de salles et matériels...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus des immeubles et d'occupation du domaine public, etc...

Section	Chapitres	BP 2026
Recettes de fonctionnement	002 - résultat de fonctionnement reporté	241 589,77 €
	013 - Atténuations de charges	39 500,00 €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	514 350,00 €
	73 - Impôts et taxes	57 000,00 €
	731 - Fiscalité locale	1 155 424,00 €
	74 - Dotations et participations	1 097 203,61 €
	75 - Autres produits de gestion courante	150 050,00 €
	77 - Produits spécifiques	5 000,00 €
	Total recettes de fonctionnement	3 260 117,38 €

Les principales recettes 2026 de notre commune, **pour un montant total de 3 260 117,38 €** contre 2 972 600,47 € en 2025, sont les suivantes :

- **Les atténuations de charges** pour un montant de 39 500,00 € correspondent au remboursement des rémunérations et charges de personnel en maladie, accident du travail, du fonds de compensation du supplément familial.
- **Les recettes des services proposés aux habitants** (que sont les produits du service, du domaine et ventes) prévues pour **514 350,00 €** contre 387 350,00 € en 2025, comprenant : services périscolaires et de loisirs en augmentation, participation de la commune de Sauverny aux frais des dépenses du service police, locations de matériel, etc...)
- **Les impôts et taxes :**

Les taux d'imposition restent inchangés depuis 2011, à savoir 15,17 % pour le foncier bâti, augmenté l'année dernière du taux du département de 13,97 % qui vient en compensation de la perte de taxe d'habitation (soit au total un taux TFPB de 29,14 %) et pour le foncier non bâti (TFPNB) de 57,07%.

Ces taux d'imposition restent inchangés et n'augmentent donc pas pour 2026.

Accusé de réception en préfecture
001-210104352-20260305-D2026002008-DE
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception en préfecture : 05/03/2026

Prévisions pour 2026 : 1 212 424,00 € contre 1 094 346,00 € comprenant : la taxe sur les pyônes électriques (25 846,00 €), la taxe additionnelle aux droits de mutation (57 000,00 €), les impôts directs locaux pour environ 1 120 000,00 € et les autres fiscalités locales.
Pour rappel, le réalisé (CFU 2025) est de **1 206 699,00 €**.

- **Les dotations et participations :**

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » est composé principalement de :

- La DGF (dotation globale de fonctionnement) de **282 400,00 €** (282 458,00 € de réalisé en 2025)
- La DSR (dotation de solidarité rurale) pour **44 000,00 €** (43 354,00 € de réalisé en 2025)
- Le FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) sur les dépenses de fonctionnement de 2024 effectuées sur les bâtiments et voirie et autres éligibles pour 4 710,61 €.
- La compensation franco-genevoise (CFG) d'un montant de **690 000,00 €** (réalisé 2025 de 683 520,65 €)
- Les prestations de service versées par la CAF pour le périscolaire et extrascolaire pour un montant de **65 000,00 €** (réalisé 2025 de 56 400,77 €).

- **Autres produits de gestion courante : Les revenus des immeubles et charges des logements** prévus pour 150 050,00 € (réalisé 2025 de **148 653,79 en 2025 €**).

- **Les produits spécifiques** pour un montant de **5 000,00 €** pour permettre d'annuler des mandats sur les exercices précédents si besoin.

- **Le résultat reporté (R002)** pour un montant de **241 589,77 €** contre 225 251,26 € en 2025.

II – La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que celles perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenues (par exemple : des subventions relatives à une construction nouvelle).

2.1. Les dépenses d'investissement

Pour l'année 2026, un nouveau programme d'investissement est prévu, qui engendrera des dépenses d'investissements.

Les dépenses d'investissement sont composées de nouveaux crédits pour **576 291,31 €** (dont les dépenses de travaux de réhabilitation de la grange à pont pour 125 000 €) et des crédits de report de 2025 de **181 951,56 €** (dont les dépenses de travaux de réhabilitation de la grange à pont pour 152 586,51 €). Le total des dépenses d'investissement au budget 2026 est de **758 242,87 €**.

Section	Chapitres	REPORT 2025	PROPOSE	BP 2026
Dépenses d'investissement	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	153 176,13 €	153 176,13 €
	20 - Immobilisations incorporelles	14 007,37 €	54 655,18 €	68 662,55 €
	<i>Dont autres</i>	<i>14 007,37 €</i>	<i>24 655,18 €</i>	<i>38 662,55 €</i>
	<i>Dont opération 229</i>	<i>0,00 €</i>	<i>30 000,00 €</i>	<i>30 000,00 €</i>
	21 - Immobilisations corporelles	15 357,68 €	215 460,00 €	230 817,68 €
	23 - Immobilisations en cours	152 586,51 €	153 000,00 €	305 586,51 €
	<i>Dont autres</i>	<i>0,00 €</i>	<i>58 000,00 €</i>	<i>58 000,00 €</i>
	<i>Dont opération 229</i>	<i>152 586,51 €</i>	<i>95 000,00 €</i>	<i>247 586,51 €</i>
	Total BP dépenses investissement 2026	181 951,56 €	576 291,31 €	758 242,87 €

Les principaux points à retenir à propos de l'année 2026 sont :

- **Les immobilisations corporelles et incorporelles** constituées par :
 - L'achat des étagères pour mangas et remplacement bacs plastiques cassés à la bibliothèque pour 6 000,00 €
 - Le changement des luminaires néons dans les bâtiments pour 10 000,00 €
 - La réfection des toitures maisons rue de la Lilette pour 10 000,00 €
 - L'installation de 2 portes coupe-feu dans les écoles pour 15 000,00 €
 - Le remplacement des extincteurs identifiés par Desautel pour 11 000,00 € (Grange à Pont et autres bâtiments)
 - Des nouvelles plantations espaces verts pour 5 000,00 €
 - Le changement des vélux à la salle de la forge pour 16 000,00 €
 - Le changement de la chaudière au Centre Technique Municipal pour 40 000,00 €
 - Les honoraires de l'architecte des travaux de la grange à Pont pour 30 000,00 € avec un report 2025 de 13 756,80 €
 - Le report du reste pour solde du projet de réalisation des jeux à genévriers pour 14 089,68 €
- **Les opérations d'équipements – immobilisations en cours** pour un montant total de **305 586,51 €** dont vous trouverez le détail (opération de réhabilitation de la grange à Pont et autres) ci-dessous :

Détail des opérations d'équipement	BP 2025
229 – Aménagement Cœur de village – Grange à Pont (231) / Report 2025	152 586,51 €
229 – Aménagement Cœur de village – Grange à Pont (231) / nouveaux crédits	95 000,00 €
TOTAUX	247 586,51 €

- La création de parking P+R route de Cessy pour 50 000,00 €
- Autres immobilisations pour 8 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
001-210104352-20260305-D2026002008-DE
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026

- **Les dépenses financières :**

- Les Emprunts et dettes assimilées d'un montant de **153 176,13 €** concerne le remboursement du capital des emprunts.
- Le capital restant dû à payer sur les emprunts au 1er janvier 2026 est de **1 879 780,55 €**

2.2. Les recettes d'investissement

Section	Chapitres	REPORT 2025	PROPOSE	BP 2026
Recettes d'investissement	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	277 140,91 €	277 140,91 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	168 411,84 €	168 411,84 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	196 215,12 €	196 215,12 €
	<i>Dont 1068</i>	<i>0,00 €</i>	<i>106 484,39 €</i>	<i>106 484,39 €</i>
	13 - Subventions d'investissement	111 475,00 €	0,00 €	111 475,00 €
	<u>Dont opération 229</u>	<u>99 178,00 €</u>	<u>0,00 €</u>	<u>99 178,00 €</u>
	<u>Dont autres</u>	<u>12 297,00 €</u>	<u>0,00 €</u>	<u>12 297,00 €</u>
	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Total BP recettes d'investissement 2026	111 475,00 €	646 767,87 €	758 242,87 €

Elles sont constituées par :

- **Les subventions d'investissement pour un total de 111 475,00 € comprenant :**

- Le reste de la subvention à percevoir de la région concernant le projet de « réhabilitation de la Grange à pont » soit **22 700,00 €** (déjà perçue 204 300,00 €).
- L'aide financière (DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux) accordée par l'Etat d'un montant de **12 297 €** concernant le projet de « réalisation et d'aménagement d'arrêts de bus pour l'arrivée de la ligne 52 »
- La subvention à percevoir du département de **16 478,00 €** à la suite des travaux de réfection du pont chemin de la commune
- La subvention à percevoir du département de **60 000,00 €** concernant les travaux de création du parking P+R, route de Cessy

- **Les dotations, fonds divers et réserves pour 196 215,12 € comprenant :**

- Le FCTVA sur les dépenses d'investissement de 2024 effectuées sur les bâtiments (hors grange à pont) et voirie et autres éligibles pour **29 730,73 €**.
- Les taxes d'aménagement estimées à **60 000,00 €**
- L'excédent de fonctionnement (article 1068) d'un montant de **106 484,39 €**.

- **Les opérations d'ordre de transfert entre sections (040), amortissement 2026 pour un montant de 168 411,84 €**

- **Le solde d'exécution de la section d'investissement (001) de 277 140,91 €.**

III - Effectif de la Collectivité

La collectivité compte **38 agents dans son effectif dont 34 à temps complet, 4 à temps non complet, dont 3 agents en disponibilités.**

- 1 Attaché à temps complet
- 2 Rédacteur à temps complet
- 1 animateur territorial à temps complet
- 1 Agent de maîtrise à temps complet
- 1 ATSEM à temps complet
- 15 Adjoint technique à temps complet, dont 1 agent en disponibilité
- 2 Adjoint technique à temps non complet, dont 1 agent en disponibilité
- 8 Adjoint d'animation territorial à temps complet
- 2 Adjoint d'animation à temps non complet
- 5 Adjoint administratif à temps complet